

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/b5670f5e-ea83-4fc5-884f-5f0e01833dbd](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/b5670f5e-ea83-4fc5-884f-5f0e01833dbd)

ns générales

yer, Aurélie

lémoire : MAYAUD YVES

iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales

on : 01-01-2010

La notion de réinsertion s'apparente à la problématique du retour du détenu à la société, une fois sa peine purgée. Celui-ci, par le contrat social. Il s'agit alors de faire en sorte qu'une fois sa dette payée à la société, le délinquant redevienne un acteur à part entière du contrat social. Encore faut-il que le délinquant ait occupé un jour une place effective au sein de la société. Bien souvent, l'absence de l'individu fait défaut. D'où la nécessité pour la peine de revêtir, outre un aspect strictement punitif, une dimension éducatrice, visant à transformer le criminel en citoyen modèle.

is : Réinsertion

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-572

urce : Ressource documentaire